

Pour diffusion immédiate

La Commission publie son bilan annuel de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Québec, le 10 juin 2019. – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial rend public son [Bilan des résultats de l'an 4 du premier cycle d'audit 2017-2018 de l'Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois \(SAQC\)](#). Ce bilan présente les principaux constats émis en regard des résultats pour les quinze collèges ayant reçu la visite de la Commission en cours d'année scolaire 2017-2018, au sein desquels se trouvent huit collèges publics, quatre collèges privés subventionnés et trois collèges privés non subventionnés.

Forces des collèges et zones d'amélioration

La Commission constate des forces pour plusieurs collèges. Bon nombre de mécanismes assurant la qualité des programmes d'études sont efficaces. Parmi ceux-ci, mentionnons les mécanismes en lien avec la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants de même que la préoccupation de l'ensemble de la communauté pour la réussite des étudiants, les pratiques relatives aux moyens de communication et au fonctionnement de l'approche-programme.

En ce qui concerne les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et le fait qu'elle guide les interventions des professeurs au regard de l'évaluation des apprentissages des étudiants sont aussi des forces dans une majorité de collèges.

La mise sur pied de comités et le recours à la gestion participative constituent des mécanismes qui favorisent l'exercice des responsabilités et la prise en charge des objectifs stratégiques. Ils permettent la mise en œuvre et le suivi des moyens en lien avec les plans stratégiques et les plans de réussite dans plusieurs collèges.

Par ailleurs, des zones nécessitant des améliorations sont constatées pour la mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et pour les mécanismes visant l'adéquation des ressources aux besoins de formation. Les mécanismes conçus pour veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages de même que les mécanismes conçus pour veiller au suivi des résultats de la

planification stratégique et de celle liée à la réussite constituent aussi des zones d'amélioration pour un certain nombre de collèges.

Au terme de cette quatrième année du cycle, la Commission observe que les résultats se situent dans la tendance observée lors des bilans précédents. Elle a d'ailleurs tenu compte de ces constats pour élaborer son deuxième cycle d'évaluation. Selon madame Murielle Lanciault : « Les collèges se sont montrés proactifs, dynamiques et transparents dans la mise en œuvre de pratiques de gestion de la qualité de plus en plus intégrées, partagées et répondant aux besoins de leur réalité locale. »

À propos de l'opération

Lancée en 2013, l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC) concerne l'ensemble des établissements du réseau collégial. Amorcées à l'automne 2014, les visites d'audit s'étaleront jusqu'à l'automne 2020 dans le cadre d'un premier cycle d'une durée de six ans et demi.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 116 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le www.ceec.gouv.qc.ca.

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca — Téléphone : 418 646-5812